

1

HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

1. Quand a été signé le traité instituant la Communauté du charbon et de l'acier (CECA) ?
 - A. En 1950
 - B. En 1951
 - C. En 1952
 - D. En 1953
2. Quels sont les pays non signataires du traité CECA ?
 - A. Allemagne
 - B. Royaume-Uni
 - C. Espagne
 - D. Irlande
 - E. Italie
3. Le traité CECA a été conclu pour une durée :
 - A. de 40 ans
 - B. de 50 ans
 - C. de 60 ans
 - D. illimitée
4. Quelles sont les spécificités du traité CECA par rapport au traité de Rome (qui lui est postérieur) instituant la Communauté économique européenne ?
 - A. Le traité CECA institue une assemblée européenne composée de représentants des parlements nationaux ce que ne prévoyait pas le traité de Rome
 - B. Une Cour de justice est chargée de veiller au respect des dispositions des traités
 - C. Le budget est financé sur ressources propres et par des contributions volontaires des États
 - D. Dans le système de la CECA, un organe supranational composé de personnalités désignées par les États – la Haute Autorité – dispose d'un large pouvoir de décision autonome dans une série de domaines
 - E. Le Conseil des ministres vote à l'unanimité ou à la majorité qualifiée selon les cas

5. Quels étaient les objectifs du projet de Communauté européenne de défense ?
- A. Empêcher le réarmement de l'Allemagne auquel la France était opposée
 - B. Construire une armée européenne intégrée financée sur un budget commun
 - C. Encadrer le réarmement de l'Allemagne par l'intégration des unités allemandes dans une armée commune
 - D. Créer une force multinationale d'intervention européenne indépendante des États-Unis
 - E. Favoriser la coopération en matière d'armements
 - F. Relancer la coopération politique par l'institution d'institutions communes
6. Le traité de Rome prévoyait la création (*plusieurs bonnes réponses*) :
- A. d'un marché commun
 - B. d'un marché unique
 - C. d'une citoyenneté européenne
 - D. d'une union économique et monétaire
 - E. d'une politique de l'emploi
 - F. d'une politique agricole commune
7. Le traité de Rome a été conclu pour une durée :
- A. de 40 ans
 - B. de 50 ans
 - C. de 60 ans
 - D. illimitée
8. La mise en place du marché commun :
- A. était prévue pour le 1^{er} janvier 1968 et a été réalisée le 1^{er} juillet 1969
 - B. était prévue pour le 1^{er} janvier 1969 et a été réalisée le 1^{er} juillet 1968
 - C. était prévue pour le 1^{er} juillet 1969 et a été réalisée le 1^{er} janvier 1970
 - D. était prévue pour le 1^{er} juillet 1968 et a été réalisée le 1^{er} janvier 1968
9. Quels sont les éléments figurant dans les traités de Rome qui répondaient à des demandes explicites de la France ?
- A. L'institution d'une politique agricole commune
 - B. La nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de travail
 - C. L'instauration d'une politique de la concurrence
 - D. La coopération Euratom
 - E. Le principe de libre circulation des travailleurs
 - F. La création de la Banque européenne d'investissement
 - G. L'association des territoires d'outre-mer
 - H. La place importante du Conseil dans le processus de décision

10. Quel est l'objet du traité de fusion de 1965 ?
- A. Il fusionne les trois communautés (CEE, CECA, Euratom)
 - B. Il fusionne les assemblées et les cours de justice des trois communautés
 - C. Il fusionne les marchés communs du charbon et de l'acier et des matières nucléaires au sein du marché commun général institué par le traité de Rome
 - D. Il fusionne les Conseils des ministres des trois Communautés ainsi que les Commissions CEE et Euratom et la Haute Autorité
11. Quel est l'objet du traité de Bruxelles de 1975 ?
- A. Il crée le Conseil européen
 - B. Il institue l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct
 - C. Il renforce les pouvoirs budgétaires du Parlement européen
 - D. Il institue une nouvelle procédure d'adoption des textes européens
 - E. Il institue une coopération politique européenne dans les domaines de la politique étrangère
12. Quand l'Union européenne a-t-elle été instituée ?
- A. En 1957 par le traité de Rome
 - B. En 1987 par l'Acte unique
 - C. En 1993 par le traité de Maastricht
13. Parmi ces affirmations, identifiez celle qui est vraie :
- A. Avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les traités attribuaient la personnalité juridique à la Communauté européenne et à Euratom mais pas à l'Union européenne. Le traité de Lisbonne accorde explicitement cette personnalité juridique à l'Union européenne.
 - B. Avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les traités n'accordaient pas explicitement la personnalité juridique à l'Union européenne, à la Communauté européenne et à Euratom. Le traité de Lisbonne fusionne la Communauté européenne et l'Union européenne et accorde à cette dernière la personnalité juridique.
 - C. Avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'Union européenne, la Communauté européenne et Euratom disposaient de la personnalité juridique bien que les traités n'y fassent pas allusion. Le traité de Lisbonne consacre cette situation de fait en accordant la personnalité juridique à l'Union qui absorbe la Communauté européenne.
14. À quand remonte la construction de l'Union en piliers ?
- A. Au traité de Rome
 - B. À l'Acte unique
 - C. Au traité de Maastricht
 - D. Au traité d'Amsterdam

15. Quelle est la définition de l'Union européenne inscrite dans la Constitution française ?
- A. Une Union d'États ayant choisi librement de déléguer l'exercice de certaines de leurs compétences à des organes communs
 - B. Une Union d'États exerçant les droits de souveraineté transférés librement par les États membres
 - C. Une Union d'États ayant choisi librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences
 - D. Une Union d'États exerçant en commun les compétences qui lui ont été déléguées
16. Quel est l'objet de l'Acte unique (*plusieurs bonnes réponses*) ?
- A. Il renforce les pouvoirs du Parlement européen en instituant la procédure de codécision
 - B. Il prévoit la réalisation d'un marché unique sans frontières
 - C. Il consacre l'existence du Conseil européen
 - D. Il institue une politique commune en matière de transports
 - E. Il élargit les compétences communautaires aux domaines de la recherche, de la cohésion économique et sociale, de la recherche et de la protection de l'environnement
17. Pourquoi l'Acte unique se dénomme-t-il comme tel ?
- A. Parce qu'il réunit en un seul document des modifications et des compléments aux traités existants
 - B. Parce que son objet est de lier les volets économique et politique de la construction européenne
 - C. Parce qu'il institue une Union européenne unifiant les différentes Communautés
 - D. Parce qu'il est le résultat d'une seule conférence intergouvernementale
18. Quel est l'objet du traité de Maastricht (*plusieurs bonnes réponses*) ?
- A. Il donne la base juridique à la création d'une juridiction de première instance
 - B. Il institue une politique sociale européenne centrée sur la protection du milieu du travail, de la santé et de la sécurité des travailleurs
 - C. Il lance l'Union économique et monétaire
 - D. Il institue un fonds de cohésion
 - E. Il pose le principe de la création de l'unité de coopération judiciaire Eurojust
19. Par quel pays le traité de Maastricht a-t-il été rejeté par référendum ?
- A. Irlande
 - B. Norvège
 - C. Danemark
 - D. Royaume-Uni

20. Quel est l'objet du traité d'Amsterdam (*plusieurs bonnes réponses*) ?
- A. Il consacre le principe de subsidiarité
 - B. Il étend le champ des compétences communautaires aux domaines de l'éducation, de la santé publique, de la protection des consommateurs et de l'industrie
 - C. Il communautarise une partie du pilier Affaires intérieures et de justice
 - D. Il institue une stratégie européenne pour l'emploi
 - E. Il instaure une procédure d'alerte en cas de risque de violation des droits fondamentaux
21. Quel est l'objet du traité de Nice (*plusieurs bonnes réponses*) ?
- A. Il réforme la pondération des voix au Conseil
 - B. Il institue le mécanisme des coopérations renforcées
 - C. Il réforme le fonctionnement de la juridiction communautaire
 - D. Il consacre l'objectif de constitution d'un espace de liberté, de sécurité et de justice
 - E. Il intègre l'acquis de Schengen dans le droit de l'Union
22. Le traité Euratom existe-t-il toujours ?
- A. Oui, sous une forme juridique distincte
 - B. Non, Euratom a été repris par l'Union européenne depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne
 - C. Non, le traité Euratom avait une validité de 50 ans et a pris fin en 2007
 - D. Oui, mais le traité Euratom a été repris sous forme de protocole annexé au traité de Lisbonne
23. Comment peut-on caractériser la « méthode Monnet » (*une réponse*) ?
- A. Créer un processus de décision reposant sur l'interaction entre des institutions communes et les États membres
 - B. Promouvoir des coopérations concrètes pour créer des solidarités de fait entre États et aller ainsi plus loin dans la voie de l'intégration politique
 - C. Mettre en place un ordre juridique s'imposant aux États et aux particuliers qui crée les conditions d'un système de coopération intégré
 - D. Créer des situations de crise qui conduisent les gouvernements à dépasser leurs antagonismes par des décisions ambitieuses
24. Parmi ces libertés, quelles sont celles qui étaient visées par le traité de Rome pour constituer le marché commun ?
- A. Liberté de circulation des personnes
 - B. Liberté de circulation des services
 - C. Liberté de circulation des marchandises
 - D. Liberté de circulation des idées
 - E. Liberté de circulation des monnaies

- F. Liberté de circulation des travailleurs
- G. Liberté de circulation des capitaux

25. Au 1^{er} janvier 2009, quels étaient les traités en vigueur ?

- A. Traité CECA
- B. Traité d'Amsterdam
- C. Traité de Nice
- D. Traité instituant une Constitution pour l'Europe
- E. Traité de Lisbonne
- F. Traité Euratom

26. Quels sont les traités dont l'élaboration a été préparée en amont par un comité des sages ou par un rapport d'étude commandée par le Conseil européen ?

- A. Le traité de Rome
- B. Le traité d'Amsterdam
- C. Le traité de Nice
- D. Le traité de Maastricht

27. La Convention sur l'avenir de l'Europe qui a rédigé le projet de traité instituant une Constitution pour l'Europe se composait de représentants :
- A. du Conseil de l'Union
 - B. des États candidats
 - C. des États membres
 - D. de la Commission
 - E. de la Cour de justice de l'Union
 - F. des parlements nationaux
 - G. de la Commission
 - H. du Parlement européen
28. Le projet de traité a été transmis après son adoption par la Convention européenne aux États membres pour ratification selon leurs procédures constitutionnelles nationales.
- A. Vrai
 - B. Faux
29. Quels sont les pays où la ratification du traité constitutionnel a été refusée par referendum ?
- A. France
 - B. Irlande
 - C. Pologne
 - D. Pays-Bas
 - E. République tchèque
 - F. Royaume-Uni
 - G. Allemagne

30. Quels sont les pays qui n'ont pas ratifié le traité établissant une Constitution pour l'Europe ?
- A. France
 - B. Irlande
 - C. Pologne
 - D. Pays-Bas
 - E. République tchèque
 - F. Royaume-Uni
 - G. Allemagne
31. À quelle date le traité de Lisbonne est-il entré en vigueur ?
- A. Le 1^{er} janvier 2009
 - B. Le 1^{er} décembre 2009
 - C. Le 1^{er} janvier 2010
32. Parmi ces trois propositions, identifiez celle qui caractérise le traité de Lisbonne :
- A. Le traité de Lisbonne reprend les principales dispositions institutionnelles et juridiques du traité instituant une Constitution pour l'Europe sous forme d'amendements aux traités existants
 - B. Le traité de Lisbonne reprend le traité instituant une Constitution pour l'Europe amputée de ses parties II et III relatives à la Charte et aux politiques communes
 - C. Le traité de Lisbonne remplace les traités existants par un texte unique comportant des dispositions institutionnelles et juridiques issues du traité établissant une Constitution pour l'Europe
33. Quelles sont les dates d'ouverture et de clôture de la CIG ayant abouti au traité de Lisbonne ?
- A. 23 juillet 2007 et 18 octobre 2007
 - B. 30 juillet 2007 et 13 décembre 2007
 - C. 23 juin 2007 et 20 septembre 2007
34. Quand a été signé le traité de Lisbonne ?
- A. 20 septembre 2007
 - B. 18 octobre 2007
 - C. 13 décembre 2007
35. Quel pays a ratifié le traité de Lisbonne par référendum ?
- A. France
 - B. Pologne
 - C. Irlande
 - D. République tchèque
 - E. Pays-Bas